

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE LA DROME

### COMMUNE DE JAILLANS

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 16 Octobre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 10/10/23

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Alain BONNET, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Lorane SERRET, Daniel MUNIER, Fabrice ROYER, Brigitte PRUVOST et Grégory BOUVERON.

**Absent(s)** : 2

- ➔ Madame Annick VINCENT donne pouvoir à Monsieur Daniel MUNIER,
- ➔ Madame Marjorie HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Grégory BOUVERON.

Début de séance à 19h00

## 01-2023 - APPROBATION PV DU 18 SEPTEMBRE 2023

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 18 Septembre 2023 ainsi que les nouveaux sujets rajoutés à l'ordre du jour :

- Demande de subvention « Amendes de police » pour ilot central et panneaux signalétiques (Annule et remplace délibération 2023-10 du 27/02/23)
- Approbation du rapport assainissement 2022 de VRA

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux ainsi que les 2 sujets rajoutés à ce conseil municipal.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 02-2023 - DELIBERATION FIXANT LES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du **16 octobre 2023**.  
Comme suit :

Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
SECRETAIRE DE MAIRIE Cat A	SECRETAIRE DE MAIRIE	Temps partiel provisoire 28/35e sur temps plein depuis le 01/11/2020	0	1	0
Adjoint Administratif Cat C	Agent accueil, urbanisme	28 h/35e	0	1	0
Adjoint technique territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe – Cat C	Fonction ATSEM Ecole primaire	35 h/35e	0	1	0
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe – Cat C	Agent d'entretien des locaux	35 h/35e	0	1	0
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe – Cat C	Agent des services techniques	35 h/35e	0	1	0
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe – Cat C	Agent des services techniques	35 h/35e	0	1	0

Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Contractuel	Agent des services techniques	25h/s	0	1	0

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de JAILLANS sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 03-2023 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire :

- Article 2 : Monsieur le Maire propose de rajouter « **RESTAURATION SCOLAIRE ET PAI** » pour informer qu'en cas d'absence ou maladie les repas qui ne pourront pas être décommandés 48 heures à l'avance auprès de la société de restauration resteront dû autant pour les repas normaux que pour les PAI

« RESTAURATION SCOLAIRE ET PAI »

### VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT PREVENIR LA RESPONSABLE CANTINE

**En cas d'absence ou maladie** : les repas qui ne pourront pas être décommandés 48 heures à l'avance auprès de la société de restauration resteront dû autant pour les repas normaux que pour les PAI.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur de la cantine en ce qui concerne l'article 2 :

« RESTAURATION SCOLAIRE ET PAI »

### VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT PREVENIR LA RESPONSABLE CANTINE

**En cas d'absence ou maladie** : les repas qui ne pourront pas être décommandés 48 heures à l'avance auprès de la société de restauration resteront dû autant pour les repas normaux que pour les PAI.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tout document s'y rapportant.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 04 - 2023 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION

### DE LA SALLE « HENRI MARET » - APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la salle « Henri Maret » **en ce qui concerne l'utilisation de la rampe d'éclairage.**

**Il sera ajouté un avenant au règlement d'utilisation de la salle « Henri Maret »**

Le nouveau règlement de la salle « Henri Maret » sera en application à compter du **16 octobre 2023**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au règlement intérieur de la salle communale : **salle « Henri Maret »** qui sera applicable à compter du **16 octobre 2023**
- **DIT que** le matériel de rampe d'éclairage n'est pas mis à disposition des locataires particuliers. **Il est INTERDIT d'utiliser ce matériel.** Celui-ci est exclusivement réservé aux associations après signature d'une autorisation de prêt de matériel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au règlement intérieur de la salle « Henri Maret » et tout document concernant ce dossier

#### **AVENANT N° 1**

##### **Article 9 : RAMPE ECLAIRAGE SCENIQUE**

Le matériel de rampe d'éclairage n'est pas mis à disposition des locataires particuliers.

Il est **INTERDIT** d'utiliser ce matériel. Celui-ci est **EXCLUSIVEMENT** réservé aux ASSOCIATIONS après signature d'une autorisation de prêt de matériel et d'un état des lieux de ce matériel avant et après le prêt à l'association.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 05 - 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ILOT CENTRAL SALLE DES FETES ET PANNEAUX SIGNALIQUES POUR MISE EN SECURITE CENTRE VILLAGE / ROUTE DES MAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans la traverse du village de Jaillans et la route des mas dont l'estimatif est de : **4 890,35 € H.T.**

Monsieur le maire propose de solliciter le **DEPARTEMENT au titre des AMENDES DE POLICE** afin de mener à bien ce projet.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le DEPARTEMENT au titre des AMENDES DE POLICE
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des de la sécurité aux abords de l'école primaire

**Ouï** l'exposition de Monsieur le Maire sur le plan de financement, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023, dont détail ci-dessous :

### PLAN DE FINANCEMENT

**INSTALLATION D'UN ILOT CENTRAL POUR LA SECURISATION ENTRE LA SALLE DES FETES ET L'ECOLE PRIMAIRE DE JAILLANS et SECURISATION DU CENTRE VILLAGE ET LA ROUTE DES MAS**

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
INSTALLATION D'UN ILOT CENTRAL POUR LA SECURISATION AUX ABORDS DE LA SALLE DES FETES ET DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MISE EN SECURITE DU CENTRE VILLAGE et LA ROUTE DES MAS	4 890,35 €	AMENDES DE POLICE	
TOTAUX	4 890,35 €		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2023-10 DU 27/02/2023**

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 06 - 2023 - RAPPORT SUR LA QUALITE DU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Demander à M. BIOTEAU le point sur les contrôles des assainissements autonomes et collectifs pour la commune de JAILLANS**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du règlement du service d'assainissement collectif, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **PREND ACTE** du rapport sur la qualité du règlement du service d'assainissement collectif
- **DECIDE** **d'adopter le rapport sur la qualité du règlement du service d'assainissement collectif**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

**(Rapport assainissement à disposition en mairie)**

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI			X
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER		X	
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE			X
Fabrice ROYER			X
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON			X
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 07- 2023 - URBANISME

### DEMANDE A INSTRUIRE :

- Pas de dossiers en cours.

## 08 - 2023 : QUESTIONS DIVERSES

### ❖ Travaux 2024 : Voirie / Dégâts d'orage / Espace loisirs salle des fêtes.....

#### Voirie :

- Réfection du linéaire de voirie sur la Route des Mas,
- Reprise du revêtement Chemin de la Tour,
- Reprise du revêtement Route des 3 croix,
- Reprise du revêtement Chemin des Vernets,
- Reprise du revêtement Chemin du Pouyet,
- Création ilot central au niveau de la salle des fêtes « Henri MARET »

#### Dégâts d'orage :

**De nombreux dégâts subis dans notre commune, un bilan sera fait afin de contacter le service assainissement de Valence Romans AGGLO (contact : Mme BIOTEAU)**

- Le Pré Vert
- Chemin du Prieuré
- Chemin de la Tour,
- Route du Pouyet,
- Etc ...

#### Espace Loisirs Salle des Fêtes :

- Création d'une aire de jeux,
- Demande de subventions
- Suggestions : Tables, jeux, tables de ping-pong, bancs + tables

#### Diagnostic pour les futurs travaux de rénovation de l'église :

- Attente des devis des deux architectes pour le diagnostic

#### Salle des Fêtes :

- Création d'un espace arboré sur le parking

#### Toiture Salle des Fêtes :

- Attente d'un devis pour la reprise de la toiture de la salle des fêtes suite aux gros problèmes de fuites.

#### Panneaux Signalétiques « Entrée du Village » :

- RDV pris le 18 novembre à 9h30 sur la place de la Boulangerie pour l'implantation de panneaux à l'entrée du village pour signaler mairie, église, commerces, etc...

❖ **CMJ : Animation "Collecte des déchets"**

- Collecte de 3,3 kg de déchets par les CMJ,
- Un intervenant de BIO DIVERS a présenté la faune et la flore de la commune à l'ensemble des participants, un moment privilégié.

❖ **Cérémonie du 11 novembre à 11h**

- A l'issue de la cérémonie à 11h00, un verre de l'amitié sera pris au sein du village puis un repas sera offert à nos séniors à la Salle des Fêtes « Henri MARET »

❖ **Organisation du repas des aînés du 11 novembre (Présence des adjoints et maire, des membres du CCAS et du CMJ)**

- Prix du repas : 30 €
- Traiteur : Chez CHRIS

❖ **AG FNACA du 21/10/2023 à la salle des fêtes de la Baume d'Hostun**

- RDV à 10h30 à la salle des Fêtes de la Baume d'Hostun.

❖ **Téléthon 2023**

- Réunion de préparation pour le Mercredi 25 octobre à 18h30 avec toutes les associations du village,
- Téléthon prévue le 10 Décembre à partir de 8h30 au niveau de la place Granet.

❖ **Fête des Laboureurs 2024 : Emplacement des forains**

- Emplacement des forains : installation au niveau de la salle des fêtes « Henri MARET ».

❖ **Congrès des Maires de la Drôme**

- Le Jeudi 26 Octobre au palais des Congrès de Valence.

❖ **Théâtre**

- Samedi 28 octobre 2023 19h : Pièces de Théâtre à la Salle des Fêtes « Henri MARET » : SULKI et SULKU par la compagnie de théâtre de Peyrus.

❖ **Agendas :**

- Le Lundi 13 Novembre : Conseil Municipal à 19h00
- Le Lundi 18 Décembre : Conseil Municipal à 19h00
- Le Samedi 13 Janvier 2024 : Vœux du Maire

22h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Secrétaire de séance :** M. Grégory BOUVERON.